

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**  
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de favoriser la sécurité routière au Québec en mettant en place des sanctions administratives dès l'atteinte d'un taux d'alcoolémie de 0,05%. »

Présentée par le député de Nelligan et leader de l'opposition officielle  
Le mercredi 14 février 2024